

### **Reconnaitre l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et des personnels dans l'enseignement supérieur**

Mardi 23 octobre, Mme la Ministre a reçu les Organisations Syndicales, avec deux annonces d'une part, la mise en place dès 2019, de 800 semestres de congés pour construction de projets pédagogiques (en plus des CRCT) et une Prime de reconnaissance de l'engagement pédagogique analogue à la PEDR. Nous saluons cette première avancée et **soutiendrons toutes les initiatives qui permettront que soient pris en compte dans la carrière des Enseignants et Enseignants-Chercheurs l'ensemble des engagements dans les missions qui sont les leurs.**

C'est un début, **mais il faut aller plus loin.** On sait que les EC qui s'investissent dans la pédagogie sont souvent pénalisés dans leur carrière par rapport à ceux le font essentiellement dans ses activités de recherche. Pour pallier cela, il faut :

- permettre à chacun d'**évoluer dans sa carrière par différentes voies** ;
- **reconnaitre la spécificité des parcours individuels** et le fait que chacun puisse contribuer de manière différente à tout ou partie de ses missions selon les périodes ;
- avancer dans **l'égalité des droits et devoirs entre les Professeurs et les Maitres de Conférences** avec la mise en œuvre réelle, avant même de parler d'une extension, du droit à codiriger des thèses.

**La réduction du 5e échelon de la HC des Mcf et leur accès non contingenté à la HEB seraient perçus comme un geste fort.**

Nous demandons que cet **engagement** soit non seulement valorisé, mais aussi **soutenu.**

Cela passe par une amélioration des conditions de travail :

- Pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants les E et EC sont souvent dans l'obligation de faire toujours plus d'heures complémentaires. Cela empiète sur le temps consacré à la recherche pour les EC et ne permet pas aux E d'assurer un accompagnement pédagogique de qualité. **Il faut donc donner les moyens nécessaires aux universités pour recruter et libérer ainsi du temps.**
- On parle de postes "environnés", l'investissement dans ce domaine est encore insuffisant. Il faut que tous disposent, si ce n'est d'un bureau individuel, ne rêvons pas, mais au moins d'un bureau partagé. **Il faut continuer à développer les équipements pédagogiques et à recruter du personnel de soutien.**

Les avancées que nous ferons dans ce domaine bénéficieront in fine aux étudiants, à la réussite du plus grand nombre, en leur permettant **d'avoir en face d'eux des enseignants qui exercent dans de meilleures conditions l'ensemble de leurs missions.**

Ivry sur Seine, le mardi 23 octobre 2018  
Jean-Pascal Simon, secrétaire général

---

**Contact** : Jean-Pascal Simon, secrétaire général – [jean-pascal.simon@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:jean-pascal.simon@univ-grenoble-alpes.fr)  
06 07 59 44 81

---

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis, avenue Georges Gosnat, 94853 Ivry-sur-Seine cédex  
<http://www.sup-recherche.org> /[sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)